

2025



mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

Fonction Publique  
d'État - MAS

Je choisis la mutuelle  
qui me connaît le mieux

L'offre référencée par les ministères sociaux

# Sommaire

<b>Mes garanties santé</b>	page 3
Action sociale	page 6
Mes couvertures professionnelles	page 6
<b>Mes garanties prévoyance</b>	page 7
<b>Mes services en ligne</b>	page 8

## La MGAS, plus de 80 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales est une structure à but non lucratif. Elle est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance à la MGAS.

## Je bénéficie de soins de santé à moindre coût ainsi que des services d'assistance

- Un service d'analyse de devis conseil en dentaire, audioprothèse et optique ;
- La géolocalisation des professionnels de la santé partenaires ;
- Un outil d'analyse de symptôme et d'orientation ;
- La téléconsultation - sans limite de nombre et sans frais ;
- Un deuxième avis médical pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic ;
- Des programmes de coaching sommeil et nutrition ...

Prestations assurées par **SANTÉCLAIR**

- Des garanties en cas d'hospitalisation, d'événement traumatisant, de maternité ou encore de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curiethérapie ;
- Une prise en charge des ascendants ;
- Un service de téléassistance ;
- Une aide pour les aidants ainsi qu'un pack répit ...

Prestations assurées par **GRUPE IMA**

**Dans les limites et conditions définies dans la Notice d'Information.**





# Mes garanties santé

## 4 formules pour votre protection

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies dans la Notice d'Information. Les formules Base, Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3 sont solidaires et responsables ; elles répondent aux exigences de la réglementation relative aux contrats solidaires et responsables (articles L 871-1 et R 871-2 du code de la Sécurité Sociale). **Avantages MGAS**

<b>SOINS COURANTS</b>	Base <sup>(1)</sup>	Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2 <sup>(1)</sup>	Niveau 3 <sup>(1)</sup>
<b>Honoraires médicaux</b>				
Consultations et visites des généralistes OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	100 %	100 %	140 %	140 %
Consultations et visites des généralistes non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	100 %	100 %	120 %	120 %
Consultations et visites des spécialistes OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	100 %	130 %	160 %	200 %
Consultations et visites des spécialistes non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	100 %	110 %	140 %	180 %
Soins à l'étranger pris en charge par le RO Français <sup>(3)</sup>	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes techniques médicaux OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	100 %	100 %	120 %	120 %
Actes techniques médicaux non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de radiologie et d'imagerie OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	100 %	130 %	140 %	160 %
Actes de radiologie et d'imagerie non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	100 %	110 %	120 %	140 %
Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO (par année civile)	50 €	50 €	50 €	50 €
<b>Honoraires paramédicaux</b>				
Honoraires des auxiliaires médicaux et des sages-femmes	100 %	100 %	120 %	120 %
<b>Téléconsultations</b>				
Téléconsultations non prises en charge par le RO - Service Santéclair	illimitées	illimitées	illimitées	illimitées
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>				
Analyses et examens de laboratoires	100 %	100 %	120 %	140 %
<b>Médicaments</b>				
Médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important (pris en charge à 65 %)	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu modéré (pris en charge à 30 %)	30 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu faible (pris en charge à 15 %)	15 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments et contraceptifs non pris en charge par le RO (sur prescription médicale et par année civile) <sup>(4)</sup>	-	40 €	50 €	60 €
<b>Matériel médical</b>				
Orthèses	100 %	200 %	250 %	300 %
Pansements, accessoires, petit appareillage, orthopédie	100 %	135 %	150 %	200 %
Autres équipements non pris en charge par le RO (par année civile) <sup>(5)</sup>	-	25 €	50 €	75 €
Prothèse capillaire (par prothèse et par année civile) <sup>(6)</sup>	150 €	500 €	500 €	500 €
Prothèse mammaire (par prothèse et par année civile) <sup>(6)</sup>	350 €	600 €	600 €	600 €
Grand appareillage dont véhicule pour personnes atteintes d'un handicap	100 %	200 %	250 %	300 %
<b> HOSPITALISATION <sup>(7)</sup></b>				
<b>Forfait journalier hospitalier</b>				
Forfait journalier (sans limitation de durée)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Honoraires</b>				
Honoraires des praticiens OPTAM / OPTAM-CO <sup>(8)</sup>	100 %	150 %	200 %	300 %
Honoraires des praticiens non OPTAM / OPTAM-CO <sup>(8)</sup>	100 %	130 %	180 %	200 %
Fécondation in vitro non prise en charge par le RO (par acte)	85 €	85 €	85 €	85 €

**1.** Les remboursements tiennent compte de la part remboursée par le RO et le Régime Complémentaire (RC). **2.** Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposée par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.** **3.** Sur présentation du volet de décompte de la Sécurité Sociale accompagné des factures acquittées et traduites. **4.** Sur présentation de la prescription médicale accompagnée de la facture détaillée et acquittée de la pharmacie - A l'exclusion des produits de parapharmacie. **5.** Tout appareillage prescrit non pris en charge par le RO. **6.** Le forfait inclut le ticket modérateur. **7. Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO et celles des établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Maison d'enfants à caractère sanitaire (MECS).** **8.** Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposée par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.**

**HOSPITALISATION (2)**

	Base (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)
Frais de séjour (sans limitation de durée)	100 %	100 %	150 %	180 %
Forfait patient urgence	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Participation forfaitaire pour les actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Frais liés à l'hébergement</b>				
<b>Chambre individuelle (par jour)</b>				
Ambulatoire ♥	-	15 €	25 €	25 €
Médecine, chirurgie et maternité (sans limitation de durée)	-	40 €	55 €	70 €
Psychiatrie (dans la limite de 60 jours par année civile)	-	30 €	50 €	60 €
Soins de suite et de réadaptation (dans la limite de 90 jours par année civile)	-	20 €	40 €	50 €
<b>Autres frais liés à l'hébergement</b>				
Forfait télévision (par jour) ♥	-	2 €	3 €	5 €
Frais d'accompagnant (par jour) (3)	25 €	30 €	35 €	35 €
Cagnotte de 100€ par année civile, cumulable chaque année jusqu'à 500€ (applicable sur la chambre particulière, les lits et repas de TV, le wifi) Voir Notice d'information	-	Inclus	Inclus	Inclus

**PRÉVENTION, MÉDECINE DOUCE, SOUTIEN**

	Base (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)
<b>Prévention ♥</b>				
Vaccins pris en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %
Vaccins non pris en charge par le RO (sur prescription médicale)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Sevrage tabagique pris en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %
Substituts nicotiques non pris en charge par le RO (4) (sur prescription médicale et par année civile)	-	200 €	225 €	250 €
Actes de prévention (prévus par la législation sur le contrat responsable) (5)	100 %	100 %	100 %	100 %
Amniocentèse non prise en charge par le RO (par année civile)	-	65 €	80 €	100 €
Caryotype foetal non pris en charge par le RO (par année civile)	-	120 €	135 €	150 €
Prévention de l'asthme et des allergies : achat d'équipement (housse anti-acarienne, purificateur d'air...) sur prescription médicale. Forfait tous les 3 ans	100 €	100 €	100 €	100 €
Bilan de santé visuel, bilan auditif, bilan dentaire	Inclus dans Santéclair (sur l'espace adhérent mgas.fr)			
<b>Médecine douce et coaching</b>				
Pédicure, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, chiropracteur, diététicien, nutritionniste, acupuncture, étiopathie, shiatsu, reflexologie, sophrologie, phytothérapie, naturopathie, microkinésithérapie (6) ♥	-	100 €	120 €	140 €
Coaching : Linecoaching pour la nutrition et Thérasomnia pour le sommeil	Inclus dans Santéclair (sur l'espace adhérent mgas.fr)			
<b>Soutien</b>				
Séances prises en charge par le RO - Dispositif MonPsy	100 %	100 %	100 %	100 %
Entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien (par année civile) - Service IMA Assistance ♥	5	5	5	5

**DENTAIRE (7)**

	Base (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)
<b>Soins et prothèses 100% Santé - dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF) (8)</b>				
Soins et prothèses entrant dans le panier de soin «100% Santé» Remboursement intégral (RO + RC) à hauteur des Honoraires Limites de Facturation (HLF)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Soins hors 100% Santé</b>				
Soins dentaires, consultations et soins conservateurs ou chirurgicaux remboursables par la Sécurité sociale réalisés par un médecin stomatologue ayant adhéré à une option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO) (9) ou par un chirurgien-dentiste	100 %	100 %	120 %	140 %
Soins dentaires, consultations et soins conservateurs ou chirurgicaux remboursables par la Sécurité sociale réalisés par un médecin stomatologue n'ayant pas adhéré à une option de pratique tarifaire maîtrisée (non OPTAM ou OPTAM-CO) (9)	100 %	100 %	100 %	120 %

1. Les remboursements tiennent compte de la part remboursée par le RO et le Régime Complémentaire (RC). 2. Sont exclus les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO et celles des établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Maison d'enfants à caractère sanitaire (MECS). 3. Pour accompagner un enfant de moins de 16 ans, ou un enfant handicapé quel que soit son âge, ou une personne de plus de 70 ans. Uniquement pour le lit accompagnant et les repas servis à l'hôpital ou en clinique (frais de transport exclus). 4. Sur présentation d'une prescription médicale accompagnée de la facture détaillée et acquittée de la pharmacie/parapharmacie. A l'exclusion de la cigarette électronique et des séances d'hypnose. 5. Conformément à la législation sur le contrat responsable, en référence aux L.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale. 6. Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités - Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli ou RPPS (lorsque applicable pour la spécialité). 7. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) sont pris en charge. Pour l'orthodontie, seuls les actes figurant à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 8. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et a débuté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. 9. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposée par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.



 <b>DENTAIRE</b> <sup>(2)</sup>	Base <sup>(1)</sup>	Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2 <sup>(1)</sup>	Niveau 3 <sup>(1)</sup>
<b>Soins hors 100% Santé</b>				
Inlay, Onlay	100 %	150 %	200 %	250 %
Parodontologie non prise en charge par le RO (par année civile)	-	250 €	300 €	400 €
<b>Prothèses hors 100% Santé</b> - Dans la limite des HLF <sup>(2)</sup>				
<b>Prestations prises en charge par le RO</b>				
Inlay-core	100 %	120 %	150 %	200 %
Prothèse dentaire	100 %	250 %	300 %	350 %
Rebasage, réparation, adjonction, renfort	100 %	100 %	100 %	100 %
Dépassement sur rebasage, réparation, adjonction, renfort (par année civile)	-	200 €	200 €	200 €
<b>Prestations non prises en charge par le RO</b>				
Prothèse transitoire (par prothèse) <sup>(3)</sup>	-	30 €	50 €	50 €
Prothèse fixe (par prothèse) <sup>(3)</sup>	-	150 €	300 €	430 €
<b>Orthodontie</b>				
<b>Prestations prises en charge par le RO</b>				
Traitement d'orthodontie	125 %	250 %	350 %	400 %
1 <sup>ère</sup> année de contention	100 %	250 %	250 %	250 %
2 <sup>ème</sup> année de contention et autres soins d'orthodontie	100 %	250 %	250 %	250 %
<b>Prestations non prises en charge par le RO</b>				
Traitement ou 1 <sup>ère</sup> année de contention (par semestre)	70 %	350 €	350 €	450 €
<b>Implantologie</b>				
Couronne sur implant prise en charge par le RO	100 %	300 %	350 %	400 %
Actes d'implantologie pris en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %
Implant racine pris en charge ou non par le RO (maximum 2 implants par année civile) <sup>(4) (5)</sup>	100 %	450 €	650 €	800 €
 <b>OPTIQUE</b> <sup>(6)</sup>	Base <sup>(1)</sup>	Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2 <sup>(1)</sup>	Niveau 3 <sup>(1)</sup>
<b>Équipements 100% Santé</b> - dans la limite des prix limites de vente (PLV) <sup>(7)</sup>				
Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique (verres et montures de classe A) à hauteur des prix limites de vente - <b>Avec le pack 100% santé Santéclair, je peux bénéficier d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair</b> ❤️	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Équipement enfants -16 ans hors 100% Santé (tarifs libres)</b>				
Monture	100 %	45 €	65 €	80 €
Verre unifocal simple	100 %	35 €	50 €	70 €
Verre unifocal complexe	100 %	85 €	90 €	100 €
Verre multifocal ou progressif complexe	100 %	95 €	100 €	110 €
Verre multifocal ou progressif très complexe	100 %	100 €	110 €	120 €
<b>Équipement adultes 16 ans et + hors 100% Santé (tarifs libres)</b>				
Monture	30 €	50 €	70 €	90 €
Verre unifocal simple	25 €	25 €	40 €	45 €
Verre unifocal complexe	85 €	85 €	100 €	125 €
Verre multifocal ou progressif complexe	85 €	85 €	100 €	125 €
Verre multifocal ou progressif très complexe	85 €	115 €	150 €	170 €
<b>Suppléments</b>				
Suppléments optique	100%	120%	150%	200%

1. Les remboursements tiennent compte de la part remboursée par le RO et le Régime Complémentaire (RC). 2. En dehors du panier 100% Santé, il existe deux autres paniers de soins dans le domaine dentaire : le panier à tarifs modérés et le panier à tarifs libres. Pour les prestations dentaires à tarifs modérés, les remboursements se feront dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF). 3. **À l'exclusion des facettes dentaires et des appareillages en propulsion mandibulaire.** 4. Pour l'implantologie et les soins prothétiques non remboursés, le calcul s'effectue sur la base reconstituée telle que définie dans la CCAM dentaire. **À l'exclusion des actes ne comportant pas de base.** 5. **Par implant racine à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage.** 6. Remboursement sous déduction du RO. Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue. 7. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et a débuté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

**OPTIQUE (2)****Lentilles (3)**

	Base (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)
Lentilles de contact prescrites et prises en charge par le RO (par année civile)	100 €	140 €	160 €	180 €
Lentilles de contact prescrites et non prises en charge par le RO (par année civile)	100 €	140 €	160 €	180 €

**Autres soins**

Chirurgie réfractive non prise en charge par le RO (par oeil et par année civile)	-	250 €	350 €	450 €
---	---	-------	-------	-------

**AIDES AUDITIVES****Équipements 100% Santé - dans la limite des prix limites de vente (PLV) (4)**

	Base (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)
Équipements «100% santé» tels que définis réglementairement - Remboursement intégral (RO + RC) d'une prothèse auditive par oreille tous les 4 ans, à hauteur des prix limites de vente	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Bilan acoustique du nouveau né non pris en charge par le RO	23 €	23 €	23 €	23 €

**Aides auditives hors 100% santé**

Aides auditives pour les moins de 21 ans et les plus de 21 ans atteints de cécité hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans) - Le forfait en euros intègre le remboursement du RO et de la MGAS (5)	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Aides auditives pour les 21 ans et plus hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans) Le forfait en euros intègre le remboursement du RO et de la MGAS (5)	400 €	600 €	700 €	800 €
Accessoires et piles pris en charge par le RO	100 %	170 %	185 %	200 %

**AUTRES PRESTATIONS****Cures thermales prises en charge par le RO**

	Base (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)
Honoraires et forfait	-	100 %	100 %	100 %
Frais d'hébergement	-	230 €	230 €	230 €
Frais de transport pris en charge par le RO	-	100 %	100 %	100 %

**Autres**

Frais de transport pris en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %
---	-------	-------	-------	-------

# Action sociale

*Inclus dans votre  
contrat MGAS***TRANQUILLITÉ**

	Base (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)
<b>Allocation Naissance (6)</b>	-	155 €	155 €	155 €
<b>Tranquil'Exam</b> - Allocation en cas de redoublement ou de réinscription à un concours consécutif à un événement ayant eu lieu dans les 15 jours qui précèdent l'examen / le concours (hospitalisation de plus de 3 jours, décès d'un proche...) (6)	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €
<b>Isanté</b> - En partenariat avec <i>Ihealth</i> , participation à l'achat d'un dispositif médical ou produit de bien-être pour faciliter mon quotidien (balances et bracelets d'activité et de sommeil connectés, tensiomètres, oxymètre de pouls, glucomètres connectés) (par année civile)	50€	50€	50€	50€

# Mes couvertures professionnelles

*Inclus dans votre  
contrat MGAS***ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ (7)**

	Base (1)	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (1)	Niveau 3 (1)
Information, prise en charge de la phase amiable, du contentieux et du suivi des dossiers pour des litiges mettant en cause un professionnel de santé exerçant dans le domaine médical ou paramédical (médecin généraliste ou spécialiste, chirurgien-dentiste, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, ...), un établissement de santé ou un organisme de protection sociale <b>Franchise de 230 € et prise en charge jusqu'à 20 000 €</b>	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

1. Les remboursements tiennent compte de la part remboursée par le RO et le Régime Complémentaire (RC). 2. Remboursement sous déduction du RO. Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue. 3. **À l'exclusion des produits d'entretien, accessoires et lentilles de couleur non correctrices.** 4. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et a débuté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. 5. Remboursement sous déduction du RO. 6. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS **dans les limites et conditions définies dans la Notice d'Information.** 7. Selon les conditions et limites de la notice du contrat disponible sur mgas.fr.



# Mes garanties prévoyance

2 formules prévoyance pour votre protection et des garanties supplémentaires optionnelles

## Quiétude Quiétude Max

Les garanties sont exprimées en pourcentage du Traitement Indiciaire Brut (TIB) et du Régime Indemnitaire (primes liées au poste occupé). Les conditions d'adhésion et de couverture, ainsi que les limites sont décrites dans le Règlement Mutualiste.

	Offre prévoyance	
	Quiétude	Quiétude Max
<b>En cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b>		
<b>Capital Décès</b>	115 %	130 %
<b>Majorations du capital décès</b>		
Majoration en cas d'Accident	Capital décès x 2	
Majoration en cas d'Accident de service (trajet compris)	Capital décès x 3	
Majoration en cas de décès concomitant du conjoint	Capital décès x 2	
<b>Capital Éducation (par enfant scolarisé)</b>	10 000 €	10 000 €
<b>Capital Orphelin handicapé</b>	40 000 €	60 000 €
<b>Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b>	115 %	130 %
<b>En cas d'Incapacité Temporaire et Totale de Travail</b>		
<b>Complément de perte de traitement / salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)</b>	70 %	80 %
<b>En cas d'Invalidité Permanente</b>		
<b>Rente Invalidité Permanente Totale (IPT)</b> (Taux invalidité > 66%)	55 %	80 %
<b>Rente Invalidité permanente partielle (IPP)</b> (Taux invalidité N entre 33% et 66%)	55% x N / 66	50%
<b>Garanties supplémentaires optionnelles</b>		
<b>Option dépendance</b>		
<b>Dépendance totale GIR 1 - 2 et 3 (montant mensuel)</b>	de 500 € à 2 000 €	
<b>Dépendance partielle Gir 4 (capital versé en une seule fois)</b>	Capital 300% du montant de la rente souscrite	
<b>Option décès</b>		
<b>Frais obsèques</b>	100% PMSS	



Prévention,  
action sociale



Une assurance  
scolaire



Un appui pour mes  
projets immobiliers



Un espace adhérent pour  
accéder à mes services  
et mes remboursements

## MES SERVICES

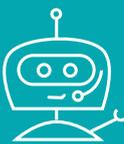
Inclus dès l'adhésion



Un accès pour les personnes  
sourdes ou malentendantes



L'application mobile  
MGAS et Moi



Un assistant virtuel sur  
mgas.fr



La prise de RDV  
en ligne

## C'est décidé, j'adhère à la MGAS !

### Je contacte la MGAS

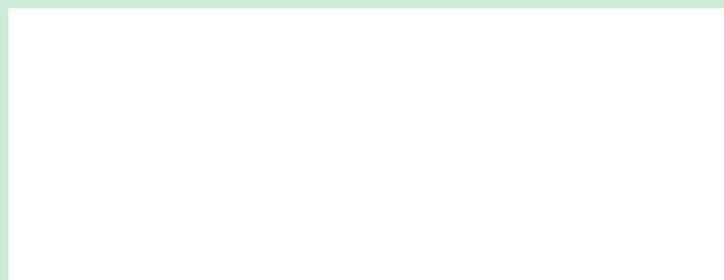
☎ 01 44 10 55 55 du lundi au vendredi de 8h30-17h30 (appel non surtaxé)

✉ [contact@mgas.fr](mailto:contact@mgas.fr)

### Je me connecte sur le site [mgas.fr](https://mgas.fr)

- pour adhérer en ligne
- pour découvrir les détails de l'offre
- pour réaliser une étude personnalisée

### Je contacte mon conseiller :



Je parraine un de mes proches et je reçois un  
chèque-cadeau de 30 €. Voir conditions sur [mgas.fr](https://mgas.fr).

**MGAS Service Relation Adhérents** TSA 30129 - 37 206 Tours Cedex  
E-mail : [relation.adherents@mgas.fr](mailto:relation.adherents@mgas.fr)

#### OFFRE ASSURÉE PAR LA MGAS

**Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS)** Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n°784 301 475. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

**MGAS Protection** Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

**IMA Assurances** Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Niort sous le n°481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - 79000 Niort.

**La Sauvegarde** Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

**Allianz Protection Juridique.** Entreprise régie par le Code des Assurances. Société Anonyme au capital de 1 895 248 €. Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - SIREN 382 276 624 RCS Nanterre.

**Santéclair** Société Anonyme au capital de 4 336 711 €. Siège social : 7 Mail Pablo Picasso 44000 NANTES Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977.

La protection des **Données Personnelles** collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « vie-privée » disponible en suivant le lien : <https://mgas.fr/charte-vie-privée>.



Membre de

